esch.lu

Exercice **2024**

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 **titre n°11**

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2019 à 2024

au montant de EUR ---- 519,90 € **-----**
(en toutes lettres) cinq cent dix-neuf virgule quatre-vingt-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2024

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2019 à 2024 a été arrêté à la somme cinq cent dix-neuf virgule quatre-vingt-dix euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du .....

Le collège des bourgmestre et échevins,

No .....

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de cinq cent dix-neuf virgule quatre-vingt-dix euros

Esch-sur-Alzette, le .....

Le conseil communal,

Le président, **Le secrétaire,**

No .....

Vu et .....

....

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Marc MEYSEMBOURG
Régie des services d'approvisionnement – service administration et commercial
T (+352) 2754 4540
marc.meysembourg@villeesch.lu